

Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :
Inspection de surveillance

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant Centre Éducatif Bouge O Max Inc.	Numéro de permis 2024043	Date d'inspection Le 04 mars 2025	
Nom de l'établissement Centre Éducatif Bouge O Max Inc.		Numéro de téléphone (506) 473-1090	
Adresse 14 avenue Noé Saint-André NB E3Y 0C5			
Nom de la personne responsable de la délivrance de permis Pascale Dumont-Levesque		Titre du poste Mentor en assurance de la qualité	
Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité

Commentaires généraux

Lors de ma visite en avant-midi, la garderie éducative rencontre les exigences de la Loi Service à la petite enfance et ses règlements sur les permis en fonction du ratio, de la désignation (la majorité des éducatrices concernées ont finalisé leurs 10hrs pour l'année du permis), des activités quotidiennes (cahier de planification dans chaque local, agenda et Facebook de la garderie pour documentation des activités) et mise à jour des dossiers pour les membres du personnel.
Observation des changements de couche et du diner (pâté chinois).

original signé par

Pascale Dumont-Levesque

Signature de la personne responsable de la délivrance de permis

Le 04 mars 2025

Date

original signé par

Jamie St-Pierre

Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

Le 04 mars 2025

Date